

14 juin 2020 -10:59

Appartient à [Conseil des ministres du 13 juin 2020](#)

Financement des accords sociaux qui ont trait au secteur des soins de santé : parrainage et congé supplémentaire

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant pour l'année 2020 les montants des indemnités des mesures prévues dans l'accord social de 2005 relatif au secteur des soins de santé concernant le parrainage et la mesure de congé supplémentaire.

Dans le cadre de la fixation du budget 2020, des moyens ont été prévus dans le budget de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami) pour le financement des accords sociaux relatifs aux secteurs fédéraux de la santé et conclus en 2005. Concrètement, il s'agit en l'occurrence du financement du parrainage dans les hôpitaux (mesure destinée au transfert des connaissances et de l'expérience des travailleurs salariés âgés aux jeunes disposant d'une formation de base moins poussée) et du financement du congé supplémentaire pour les membres du personnel âgés de 50 ans au moins qui ne bénéficient pas des mesures en matière de fin de carrière (chaque fois dans les centres ou services publics et privés).

Pour être en mesure d'assurer le financement, l'Inami doit verser les moyens financiers nécessaires, d'une part, au Fonds des établissements et des services de santé et, d'autre part, à l'ONSS (Office national de sécurité sociale) en ce qui concerne les établissements et services publics. Le projet détermine les montants de ces versements.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant le montant destiné au paiement des indemnités prévues dans l'accord social qui a trait au secteur des soins de santé, qui a été conclu par le gouvernement fédéral en 2005 avec les organisations concernées représentatives des employeurs et des travailleurs, pour autant qu'il concerne le parrainage et la mesure de congé supplémentaire pour l'année civile 2020

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé
publique, et de l'Asile et la Migration

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 528 69 00

<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns

Porte-parole (FR)

+32 474 88 30 17

florent.baudewyns@minsoc.fed.be

Peter Poulussen

Porte-parole (NL)

+32 475 95 11 68

peter.poulussen@minsoc.fed.be